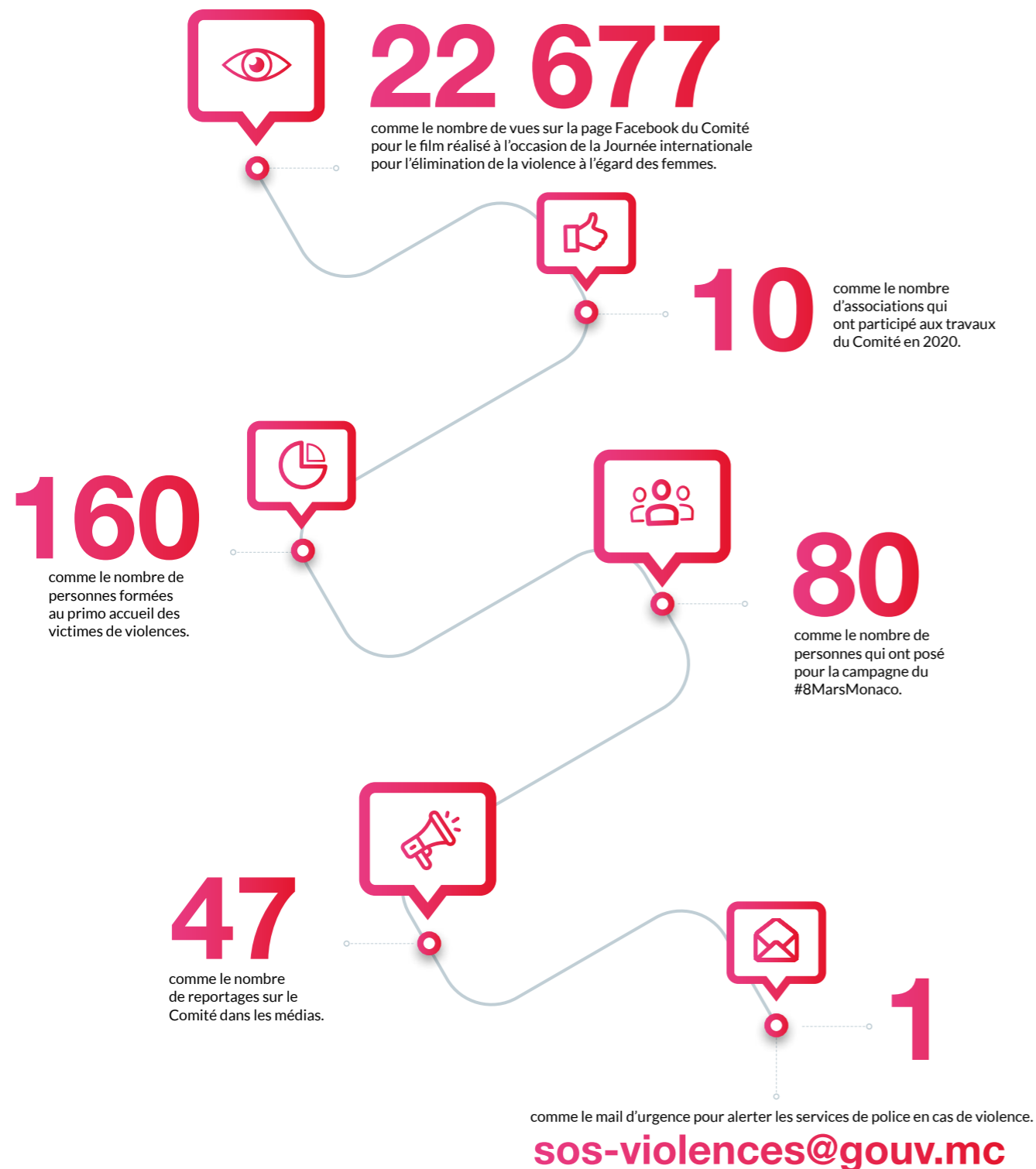




COMITÉ
DROITS DES
FEMMES
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2020



Sommaire

- Le mot du Ministre d'État 4
- Le mot du Président du Comité 6
- L'édito de la Déléguée Interministérielle 7

Le Comité

- La composition 8
- Les acteurs 10
- Les missions 12
- Le fonctionnement 13

Les grandes dates

- Frise chronologique 14

Les actions nationales 16

COVID-19

- Les mesures prises pendant la crise sanitaire 20

Les actions internationales 22

Les événements

- La Journée internationale du 8 mars 26
- La Journée internationale du 25 novembre 28
- Autres événements 30

Les associations 32



◆ S.E. M. Pierre Dartout

“

Le statut accordé aux femmes dans une société témoigne de son degré d'avancement. Le Gouvernement Princier est conscient de l'importance qui s'attache à garantir le respect de ces droits et à tendre vers toujours plus d'égalité.

Outre le fait qu'ils sont source de développement et de croissance économique, les droits des femmes constituent un enjeu de la plus haute importance s'agissant d'un marqueur des profondes mutations sociétales qui traversent le monde.

Pour s'inscrire dans cette trajectoire, les autorités monégasques peuvent compter sur l'action du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, présidé par le Conseiller-Ministre pour les Relations Extérieures et la Coopération, Laurent ANSELMi, et dont la mise en œuvre des décisions et orientations est assurée par la Déléguée Interministérielle, Céline COTTALORDA.

Cette entité nous permet de réfléchir avec l'ensemble de la société civile et des acteurs étatiques à la mise en place de normes législatives et réglementaires mais aussi de concourir à une meilleure reconnaissance des responsabilités assumées par des femmes en Principauté.

J'ajoute que l'actualité nous montre à quel point il convient de rester vigilant et intransigeant à l'égard des violences faites aux femmes car la Principauté, à l'instar de nombreux pays, rencontre malheureusement de telles situations. C'est pourquoi le Gouvernement continuera de se mobiliser pour combattre sans répit ce fléau.

Prochainement, une nouvelle étude de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques portant sur les écarts de salaires nous permettra d'appréhender de manière objective la situation à Monaco et de sensibiliser tous les milieux professionnels quant à la nécessité de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, le Gouvernement continuera à défendre les valeurs de la Principauté faites de protection bienveillante et d'ouverture aux évolutions sociétales permettant à Monaco d'être un lieu propice à l'épanouissement et à l'accomplissement des aspirations des femmes qui y vivent.

”

Le mot du Président du Comité



Promouvoir et protéger les droits des femmes n'a jamais eu autant d'écho en cette période de pandémie de la COVID-19. À chaque crise sanitaire, économique, le rôle des femmes dans notre société est mis en exergue puis, trop souvent, oublié.

Sensible à la reconnaissance de la place des femmes dans notre société, le Gouvernement Princier a toujours eu à cœur de renforcer leurs droits, loin de toute prédétermination des rôles selon le genre ou de discrimination due au sexe.

Au sein du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, que j'ai l'honneur de présider, le Gouvernement entend pérenniser une action coordonnée et concertée au service des droits des femmes, avec diverses institutions et la société civile.

Animé par Céline COTTALORDA, Déléguée Interministérielle, ce Comité a développé un plan d'action qui répond également aux recommandations des conventions internationales que Monaco a ratifiées. Il en est ainsi de la mise à jour des textes législatifs, de la formation d'acteurs, du renforcement du soutien accordé aux associations, de la sensibilisation du plus grand nombre à la violence et à la discrimination subies par les femmes ainsi que de la publication de données statistiques.

Bien plus encore, l'implication des hommes et femmes au sein du Comité illustre parfaitement notre volonté collective d'inscrire l'égalité de genre dans les sphères économique et sociale de la Principauté.

Cette stratégie politique obéit d'ores et déjà aux objectifs de la future campagne internationale qui sera lancée en 2021 pour l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

En effet, le thème choisi par l'O.N.U pour la prochaine Journée internationale des femmes du 8 mars 2021 sera : « *Leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la COVID-19* ».

De même, un forum organisé par O.N.U Femmes, co-présidé par la France et le Mexique, se tiendra en 2021 à Paris et aura pour thème « *Forum génération égalité : pour les droits des femmes et un futur égalitaire* ». Il devrait rassembler la société civile, les gouvernements, le secteur privé autour d'un débat public dont l'objectif sera de lancer un ensemble d'actions concrètes en faveur de l'égalité de genre.

Le Gouvernement de Monaco s'y associera, bien entendu, pour nourrir son action au plan national et international, conscient de l'importance des femmes dans la Cité et du fardeau disproportionné qu'elles sont parfois amenées à porter.

◆ Laurent ANSELM



L'édito de la Déléguée interministérielle



L'année 2020 a été marquée par la pandémie liée à la COVID-19.

Cette crise sanitaire a touché plus particulièrement les femmes qui étaient en première ligne pendant le confinement de mars 2020. Elle a rappelé aussi toute l'importance qu'il y a à préserver leurs droits et les avantages acquis.

Les travaux du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes ont eux aussi été impactés par la COVID-19 impliquant le report ou l'annulation de certaines activités. Alors que la pandémie se poursuit, cette période, aussi particulière et singulière soit-elle, a permis de démontrer le formidable élan de solidarité qui existait entre les entités monégasques publiques comme privées.

Aussi, je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées ou manifestées pendant le confinement pour permettre au Comité de jouer son rôle fédérateur dans le cadre des mesures prises pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Le rapport d'activité y consacre naturellement une partie spécifique.

Par ailleurs, ce document fait état des réflexions et travaux menés pendant le reste de l'année. Ainsi sont présentées les principales réalisations et mesures prises, les études statistiques et juridiques, les actions au plan national et international.

L'implication des associations qui œuvrent en faveur des droits des femmes étant essentielle, une partie leur est dédiée pour mettre en avant leurs travaux et leurs équipes.

Enfin, je voudrais exprimer ma profonde gratitude au président du Comité, Laurent ANSELM pour son implication et son précieux soutien, ainsi qu'aux représentants des institutions monégasques, des services administratifs et à l'ensemble des associations sans qui nous ne pourrions agir.

Le travail du Comité se poursuit en 2021 dans ce même état d'esprit nécessitant adaptation mais aussi conviction et persévérance.

◆ Céline COTTALORDA



Le Comité

La composition du Comité

Le Comité est institué auprès du Ministre d'État. Il est composé comme suit :

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, Président

Le Délégué interministériel pour la promotion et la protection des droits des femmes

Le Directeur des Services Judiciaires

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

Le Secrétaire Général du Gouvernement

Le Chef de l'Inspection Générale de l'Administration

Le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique

Le Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Le Directeur du Travail

Le Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales

Le Directeur de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques

Le Directeur de l'Action Sanitaire

Le Directeur de la Sûreté Publique

Le Directeur des Affaires Juridiques

Participent également aux travaux du Comité :

Les représentants du Conseil National

Le Président du Conseil Économique Social et Environnemental

Le Haut-Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation

Le représentant du Conseil Communal

Les représentants des associations qui œuvrent en faveur des droits des femmes



• Plénière du Comité du 3 décembre 2019

Les acteurs du Comité



Laurent Anselmi
Conseiller de Gouvernement-Ministre
des Relations Extérieures et de la
Coopération, Président du Comité



Céline Cottalorda
Déléguée Interministérielle
pour la promotion
et la protection des droits
des femmes



Rémy Lejuste
Chef de division
à la Sécurité Publique



Isabelle Kessedjian
Pharmacien-Inspecteur
à la Direction de l'Action Sanitaire



Delphine Costantini
Chargée de Mission à la Direction
de l'Éducation Nationale,
de la Jeunesse et des Sports



Corinne Magail
Chargée de Mission au
Département des Relations
Extérieures et de la Coopération



Robert Gelli
Secrétaire d'État à la Justice -
Directeur des Services Judiciaires



Patrice Cellario
Conseiller de Gouvernement-
Ministre de l'Intérieur



Didier Gamerdingier
Conseiller de Gouvernement-
Ministre des Affaires Sociales
et de la Santé



Robert Colle
Secrétaire Général
du Gouvernement



Frédéric Pardo
Chef de Service
aux Affaires Législatives
Direction des affaires Juridiques



Magali Ginepro
Secrétaire général
Parquet Général



Evelyne Karczag-Mencarelli
Présidente de l'AVIP



Valérie Campora
Directrice de l'AVIP



Brigitte Boccone-Pages
Vice-Présidente
du Conseil National



Nathalie Amoratti-Blanc
Conseiller National, Présidente
de la Commission des droits
de la femme et de la famille



Béatrice Fresko-Rolfo
Conseiller National



Caroline Rougaignon-Vernin
Présidente du Conseil Économique,
Social et Environnemental



Chantal Ravera
Présidente Femmes Leaders
Mondiales Monaco



Véronique De Millo
Présidente Union des Femmes
Monégasques



Lucette Legot
Présidente
Zonta Club Monaco



Paola Pizzorni
Présidente
Zonta Club Monaco



Anne Eastwood
Haut-Commissaire à la
Protection des Droits, des
Libertés et à la Médiation



Chloé Boscagli-Leclercq
Conseiller communal



Anne Negre
Inspecteur Général
de l'Administration



Stéphane Bruno
Directeur des Ressources
Humaines et de la Formation
de la Fonction Publique



Vibeke Thomsen
Présidente
She Can He Can



Louisette Levy-Soussan
Présidente
Action Innocence



Caroline Saint Marc
Action Innocence



Natasha Frost
Présidente
Pink Ribbon



Isabelle Bonnal
Directeur de l'Éducation
Nationale, de la Jeunesse
et des Sports



Pascale Pallanca
Directeur du Travail



Véronique Ségui-Charlot
Directeur de l'Action
et de l'Aide Sociales



Sophie Vincent
Directeur de l'Institut
Monégasque de la Statistique
et des Études Économiques



Karine Chatenet
Présidente
Soroptimist Monaco



Evelyne Tonelli
Soroptimist Monaco



Johanna Houdrouge
Présidente des Femmes Chefs
d'Entreprises de Monaco



Hervé Aeschbach
Fight Aids Monaco



Coordonner
Agir
Suivre
Évaluer

Les missions du Comité

Le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a pour mission d'assurer la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et mesures nationales prises afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de prévenir et combattre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes.

Il est également chargé de coordonner la collecte des données pertinentes, leur analyse et la diffusion des résultats atteints. Il mène les études et statistiques sur ces sujets en collaboration avec l'IMSEE.

Il permet aussi de répondre aux recommandations adoptées par les organes internationaux chargés d'assurer la mise en œuvre par les Parties des Conventions ci-dessous :

- **La Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** adoptée à New York le 18 décembre 1979, rendue exécutoire par Ordonnance Souveraine n° 96 du 16 juin 2005
- **La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011, rendue exécutoire par Ordonnance Souveraine n° 5.208 du 20 février 2015
- **La Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains** conclue à Varsovie le 16 mai 2005, rendue exécutoire par Ordonnance Souveraine n° 5.803 du 11 avril 2016

Le Comité a également la capacité de développer des relations avec ses homologues dans les autres États Parties et de communiquer directement avec eux.

Le fonctionnement du Comité

1. Le Comité

Il a été créé par Ordonnance Souveraine le 25 octobre 2018 et installé le 30 novembre 2018 par S.E.M Serge Telle, précédent Ministre d'État, en présence des participants aux travaux du Comité.

Deuxième réunion plénière sous la présidence de Laurent Anselmi le 3 décembre 2019

Le Comité a tenu sa deuxième réunion plénière le 3 décembre 2019, sous la présidence de Laurent Anselmi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et nouveau Président du Comité.

Cette réunion a été l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et de présenter le premier rapport annuel d'activité. Au cours de cette séance, le Ministre d'État annonçait la modification du titre de Délégué en Délégué interministériel.

Le fonctionnement du Comité

Un budget dédié est alloué au Comité pour financer les dépenses liées à son fonctionnement. Un soutien spécifique aux associations qui œuvrent en faveur des droits des femmes a également été mis en place.

Au niveau opérationnel, le Comité, lieu d'échanges entre acteurs concernés, émet des propositions en vue de leur mise en œuvre par les différents Services de l'État.

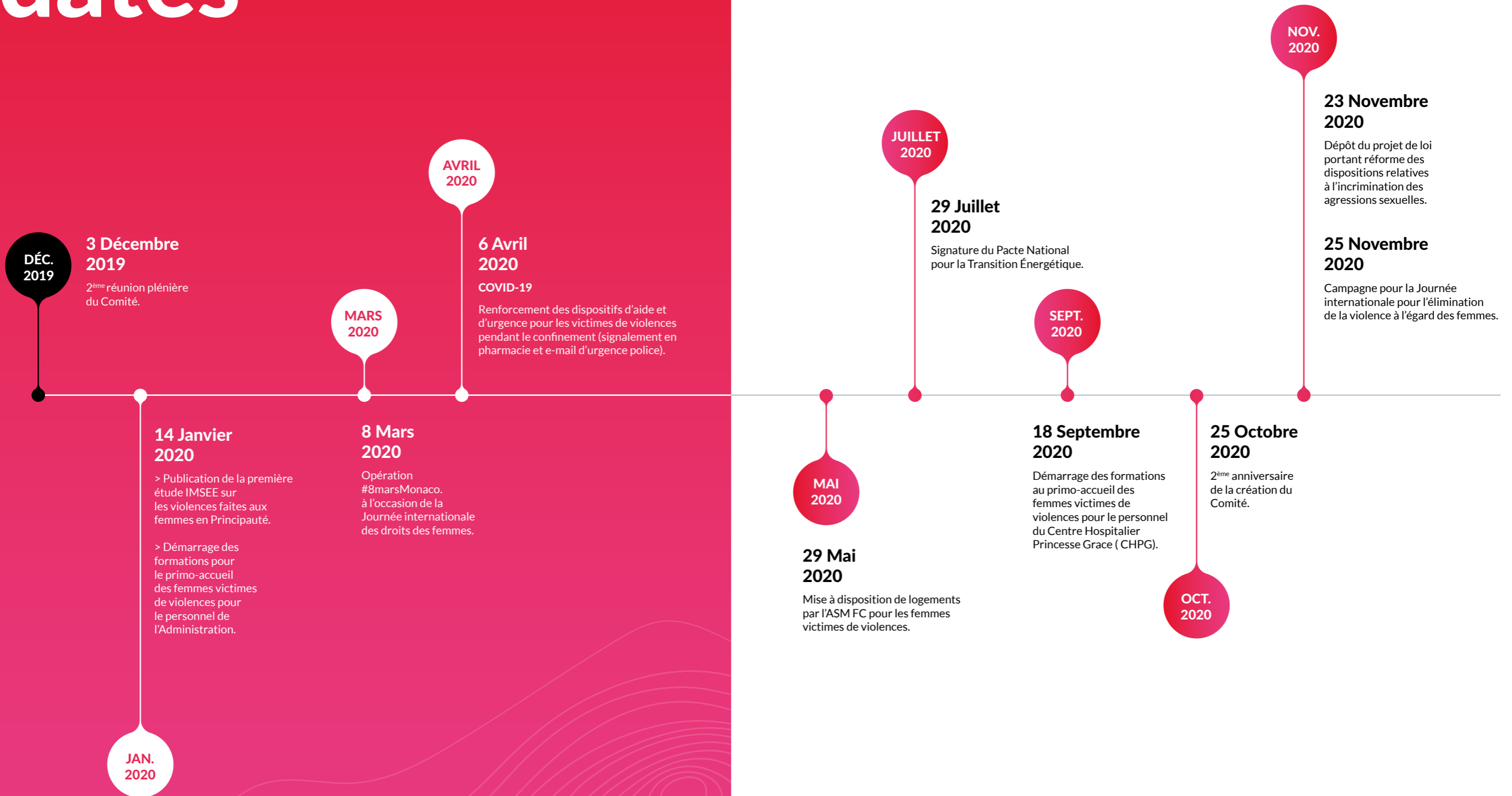
Ces propositions prennent notamment en compte les recommandations des comités d'experts internationaux des Conventions du Conseil de l'Europe et de l'ONU précitées, auxquelles Monaco est Partie.

2. Le Délégué Interministériel

Dans le but d'asseoir et de retranscrire la transversalité des missions du délégué, l'Ordonnance Souveraine n°7.811 du 27 novembre 2019 a substitué le titre de « *délégué interministériel pour la promotion et la protection des droits des femmes* » à celui de « *délégué pour la promotion et la protection des droits des femmes* ».

Le délégué interministériel est chargé de coordonner, préparer, animer les travaux du Comité et de mettre en œuvre ses recommandations.

Les grandes dates



Les actions nationales

Des actions ont été réalisées tout au long de l'année 2020 en liaison avec l'ensemble des acteurs du Comité. Les groupes de travail thématiques (formation, communication, prévention et éducation, études et statistiques) se sont à nouveau réunis afin de mettre en œuvre et suivre les actions qui leur sont confiées. Ils ont pu échanger et faire des propositions au Comité.

1 Avancement des travaux de l'Institut Monégasque des Statistiques et Études (IMSEE)

Études sur les violences à l'égard des femmes

La première étude sur les violences faites aux femmes a été publiée au début du mois de janvier 2020. Cette publication présente les principales données disponibles durant l'année 2019 et dresse un état des lieux des violences selon différents indicateurs mesurables.

Les informations ont été récoltées et analysées par l'IMSEE auprès des différentes sources puis présentées au groupe "études et statistiques".

La deuxième publication est prévue début février 2021 pour analyser les données relatives à l'année 2020. Outre le nombre de cas, l'IMSEE s'attache également, lorsque cela est possible, à étendre cet état des lieux à des données complémentaires telles que l'analyse des types de violences commises, le ou les lieu(x) des violences, l'âge des victimes ou encore à leur lien avec l'auteur, ce qui permettra, à plus long terme d'être en mesure de disposer d'une série complète sur plusieurs années, pour analyser l'éventuelle évolution de ce phénomène, et mettre en place des actions ciblées.

Études sur les écarts de salaires

Concernant la mesure des écarts de salaire, le travail de méthodologie et de consolidation des données s'est poursuivi. Des réunions de travail ont eu lieu avec l'INSEE PACA afin de fixer cette première étape primordiale, ainsi que les outils à utiliser pour l'analyse statistique des données. L'IMSEE produira de premiers indicateurs dans le courant de l'année 2021.



• Publication IMSEE sur les violences faites aux femmes à Monaco en 2019

2 Plan de formation pour l'accueil des victimes

Comme annoncé en 2019, suite au travail mené avec le groupe "formation" et avec la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, le Comité a mis en place un plan de formation ambitieux comprenant un premier module dédié au primo accueil des femmes victimes de violence.

La formation a été dispensée par Mme Natacha Himelfarb, Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité dans les Alpes Maritimes et Mme Éléonore Brocq, psychologue clinicienne. Entre janvier et décembre 2020, 160 personnels des services administratifs et hospitaliers ont été formés. Parmi eux des personnels des services sociaux, de la sûreté publique, des établissements scolaires et le personnel administratif du Centre Hospitalier



• Visuel de la fiche réflexe distribuée lors des formations au primo accueil des victimes de violences

Princesse Grace ont participé à cette journée de formation.

Par ailleurs, les magistrats et les avocats seront sensibilisés en 2021 puisque l'objectif de ces actions est de former toutes les personnes ayant à traiter des violences, de disposer d'une culture commune en Principauté et de créer un réseau entre professionnels.

Un second module de formation dédié à la prise en charge des victimes de violences sera organisé par la suite pour les professionnels de terrain (policiers, pompiers, travailleurs sociaux notamment).

3 Travail législatif

La Direction des Affaires Juridiques a procédé au recensement et à l'analyse des dispositions juridiques obsolètes au regard des droits des femmes. Les études menées sur la totalité des textes codifiés et non codifiés ont permis de prendre la mesure de cette « obsolescence » et de déterminer les modifications ou abrogations nécessaires de plusieurs textes législatifs. Un projet de loi a ainsi été finalisé et va être déposé au Conseil National au début de l'année 2021.

Par ailleurs, des réflexions ont été menées avec la Direction des Services Judiciaires quant aux modifications qui pourraient être apportées aux dispositions pénales actuelles en matière d'agressions sexuelles. Un projet de loi portant sur une réforme des dispositions relatives à l'incrimination des agressions sexuelles a été élaboré puis déposé sur le bureau du Conseil National. Ce projet de loi a pour objectif de redéfinir les éléments constitutifs et les peines en matière d'incriminations à caractère sexuel et vise à donner toute son efficacité et toute sa raison d'être à la répression de ces comportements.

4 Campagne de communication annuelle

Pour impliquer davantage les hommes dans le respect des droits des femmes, des réunions de travail ont été menées avec le groupe « communication » afin de définir les axes d'une campagne annuelle. Le Comité a consulté des entreprises pour concevoir un plan de communication pour la fin de l'année 2020 et pour 2021.

Le concept de la campagne est basé sur l'idée qu'il existe encore des inégalités et que tout le monde a sa place pour faire évoluer les mentalités. Cette campagne met en scène des situations de la sphère professionnelle comme privée. La communication s'appuie sur des événements calendaires (journée du 8 mars par exemple) et thématiques (tâches du quotidien, mixité des métiers).

Les premières actions ont eu lieu à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.



• Une session de formation organisée début 2020



• Présentation de l'avancement du travail législatif lors d'une réunion du Comité



• Une des réunions du groupe "communication"

5 Les femmes dans la Sûreté Publique

Avec la Direction de la communication et la Direction de la Sûreté Publique, le Comité a pris part à la réalisation d'une série de reportages diffusés sur Monaco Info sur les femmes qui occupent des postes à responsabilité au sein de la Direction de la Sûreté Publique afin de montrer la féminisation de la police monégasque et la diversité des métiers qui la compose.



• Le Commandant Isabelle Castelli, Chef de la Division de la Police Maritime



• Le Lieutenant de Police à la Division de Police Judiciaire, Laurène Louis, section des enquêtes financières



• Le Capitaine de Police Carine Micquiaux, Responsable de la section de Police Scientifique

6 Projet Workplace « Égalité, j'écris ton nom »

Dans le but d'impliquer et de sensibiliser l'Administration à l'égalité femmes/hommes au travail, le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a souhaité réaliser des vidéos. Le projet consistait à interviewer 6 femmes et 6 hommes fonctionnaires et agents de l'État témoignant sur l'égalité femmes/hommes au travail. Les vidéos ont été par la suite diffusées sur le réseau social de l'Administration « Workplace » de septembre à novembre 2020.

Les interviews ont été visionnées plus de 6300 fois.



• Mosaïque des personnes interrogées pour le projet Workplace

7 Soutien aux associations

Comme en 2019, les associations qui œuvrent en faveur des femmes à Monaco ont pu bénéficier d'une aide pour marquer le soutien du Gouvernement à l'accomplissement de cette tâche.

Égalité

Workplace

COVID-19

Actions menées pendant la crise liée à la COVID-19

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a ralenti les activités habituelles du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes. Plusieurs réunions ont dû être annulées, le partenariat avec la Médiathèque de Monaco a été reporté ainsi que la poursuite des formations sur le primo-accueil des victimes de violences.

Cependant, en raison du confinement, la mission de coordination des moyens mis en œuvre pour lutter contre les violences faites aux femmes s'est, elle, renforcée.

En effet, le confinement qui est un impératif de santé publique peut accroître les difficultés en matière de violences conjugales. De nombreux pays en ont fait le constat. La principale problématique à laquelle se heurtent les victimes est d'échapper à leur agresseur avec qui elles cohabitent 24h/24. Ainsi, le confinement peut être un facteur de passage à l'acte pour un conjoint violent, ou de répétition de gestes violents de sa part. Il constitue également un obstacle à la réalisation de certaines démarches (appels téléphoniques, déplacements dans les services ou associations, mise à l'abri).

Les mesures prises pendant la crise sanitaire

Pendant cette période de crise, le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a continué d'agir pour prévenir les violences faites aux femmes en liaison étroite avec tous les services et entités monégasques concernés (DASO, AVIP, DSJ, Sûreté Publique, Direction de la Communication, DSN, Mairie).

Un des enjeux a été de diffuser le plus largement possible l'information sur les dispositifs d'aide et d'urgence ainsi que de mettre en place de nouveaux outils plus adaptés à la situation.

Les mesures prises ont été nombreuses

- En partenariat avec le Fairmont Monte-Carlo, un hébergement d'urgence à titre gracieux pour les femmes victimes de violences a été proposé par cet établissement hôtelier. Cette mesure a permis d'accueillir une femme victime de violence.
- En collaboration avec le Conseil de l'ordre des pharmaciens de Monaco, la possibilité de signaler des violences dans toutes les officines de la Principauté. Une **fiche réflexe** leur a été distribuée à cet effet. Ce dispositif est toujours actif à l'heure actuelle.
- La création d'une campagne de communication pour rappeler les contacts utiles en cas de violences. Les visuels ont été largement diffusés dans Monaco via les abribus connectés, sur les réseaux sociaux du Gouvernement, du Comité et sur les différents médias locaux. Ils ont été également traduits en anglais.



• Visuel diffusé sur les abribus pendant le confinement avec le signallement disponible en pharmacie



• Visuels en version française et anglaise diffusés pendant le confinement



• Visuel diffusé pendant le déconfinement par l'AS Monaco FC



• Partenariat avec l'ASM FC pour héberger les femmes victimes de violences (de gauche à droite : M. Oleg Petrov Vice-Président de l'AS Monaco FC, Mme Véronique Ségui-Charlot, Directrice de l'Action et de l'Aide Sociales et Mme Céline Cottalorda, Déléguée interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes)

- La mise en place d'un e-mail d'urgence « **sos-violences@gouv.mc** » afin d'alerter les services de police pour des faits de violence 24h/24h, 7jours sur 7. Ce dispositif est un complément plus discret au téléphone (17 ou 93 15 30 15). Cette adresse est resté active après la période de confinement.

- La création d'une **fiche de procédure en matière de violences conjugales à destination des usagers**. Cette fiche a permis d'informer les usagers des possibilités de prise en charge pendant la période de confinement liée au COVID-19. Cette dernière a été relayée sur les sites internet du Gouvernement, de la COVID-19 Monaco, du Comité et sur leurs réseaux sociaux. Par ailleurs, elle a été traduite en langue anglaise pour les résidents non francophones.

- Du fait de l'arrêt des championnats de football et du départ des jeunes footballeurs, sur proposition de l'AS Monaco FC, une mise à disposition entre mai et fin juin de chambres du centre de formation de Beausoleil pour les femmes victimes de violences.



• Fiche sur les dispositifs contre les violences conjugales pendant le confinement

Les actions internationales

21 juillet 2020

Conférence ONU (visioconférence)



La Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies et la Déléguée Interministérielle ont pris part le 21 juillet dernier à une conférence multipartite de l'ONU intitulée « Accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles ». Cette visioconférence a notamment permis de se rendre compte des problématiques que rencontrent les pays les moins développés en matière de droits des femmes.

21 octobre 2021

Conférence du GEC (visioconférence)



• Le premier Ministre Grec Kyriakos Mitsotakis

• Marija Pejčinović-Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.

La Déléguée Interministérielle et la Chargée de mission du DREC ont participé à un séminaire organisé par la Commission pour l'égalité de genre en partenariat avec la présidence grecque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui avait pour thème : « Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes : Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte du COVID-19 ».

11 novembre 2020

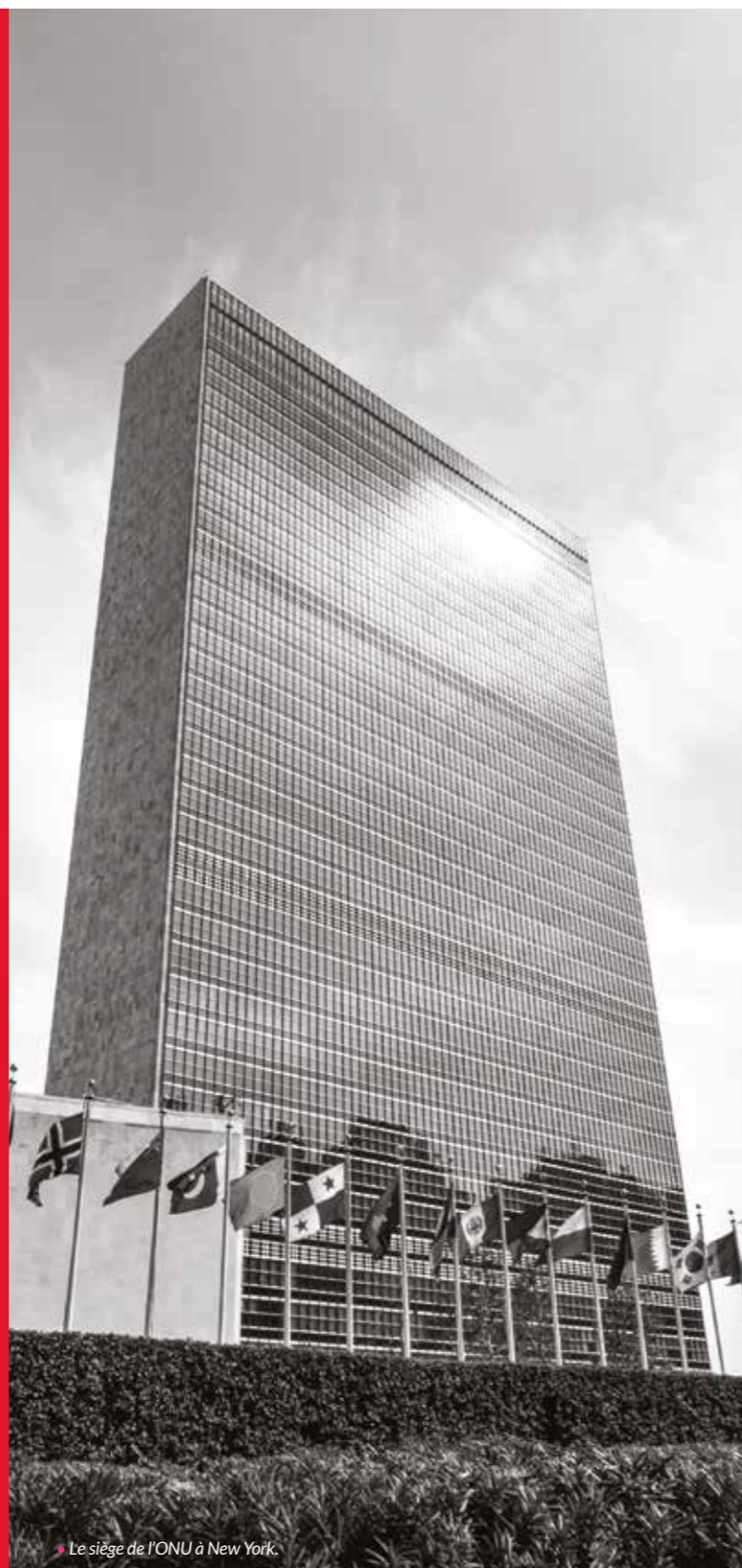
FORUM pour la paix (visioconférence)



La troisième édition du Forum de Paris sur la Paix s'est tenu du 11 au 13 novembre 2020 sur une plateforme numérique. Cet événement inédit a rassemblé les dirigeants et des acteurs de la société civile du monde entier pour faire avancer les solutions concrètes de gouvernance mondiale. La Déléguée Interministérielle et la Chargée de mission du DREC ont pris part à cette édition.



• La directrice d'ONU Femmes Phumzile Mlambo-Ngcuka



• Le siège de l'ONU à New York.



Les actions du Département des Relations Extérieures et de la Coopération en faveur des droits des femmes

Le Gouvernement Princier met en œuvre, de longue date, une politique en faveur des droits des femmes au plan international.

Ainsi Monaco contribue à diverses actions dans les domaines de l'égalité de genre et de l'insertion socio-économique, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD).



Politique de coopération au développement

Dans le cadre de sa politique de coopération au développement, Monaco intervient en Afrique et au Moyen Orient pour le **renforcement des programmes de santé, d'éducation inclusive et d'autonomisation économique des femmes**, à travers notamment des opérations de formation entrepreneuriale, d'accès au microcrédit ou d'activités génératrices de revenus. On pourra citer pour exemple, le soutien accordé par Monaco :

- à des opérations d'autonomisation économique des femmes : soutien à la création d'emplois et à l'entrepreneuriat féminin (notamment dans le secteur agricole et agro-alimentaire),
- à l'accès à l'éducation, depuis le préscolaire jusqu'à l'éducation tertiaire, incluant l'intégration des enfants/filles handicapées,
- à une meilleure santé, notamment pour les adolescentes et jeunes adultes (santé sexuelle et reproductive),
- à une meilleure nutrition et sécurité alimentaire par des opérations de cantines scolaires, d'éducation nutritionnelle des mères et de supplémentation/fortification alimentaire des enfants.

Monaco investit par ailleurs sur l'adaptation et la résilience des communautés au changement climatique ainsi que la réduction des risques de catastrophes. Dans ce contexte, une attention particulière est accordée aux populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, qui sont souvent parties prenantes à part entière et/ou principales bénéficiaires des programmes soutenus.

Enfin, un accent est notamment mis sur les populations les plus vulnérables : les réfugiées (« corridors humanitaires » mis en place par la Communauté Sant'Egidio au Liban pour assurer l'arrivée légale et sûre en Europe de réfugiés les plus vulnérables, dont les femmes et les enfants), les filles victimes de la traite (soutien à l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains, notamment au Sénégal pour lutter contre la traite d'enfants).



Politique menée au sein des Organisations internationales

L'engagement de Monaco en faveur de la promotion et la protection des droits des femmes se vérifie par la multiplicité des Organisations Internationales avec lesquelles elle mène des actions. Sous l'autorité de M. Laurent Anselmi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et Président du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, experts et diplomates des Représentations permanentes de Monaco auprès du Conseil de l'Europe et de l'ONU participent aux Commissions et Comités internationaux et co-parrainent, au nom de la Principauté, des résolutions et Déclarations relatives aux droits des femmes.

En outre, Monaco contribue financièrement à de nombreuses initiatives développées au sein des Organisations internationales.

Suivi des recommandations des Conventions internationales

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération est destinataire, d'une part, des questionnaires internationaux sur l'application des conventions ratifiées par Monaco et, d'autre part, des observations émises par les experts indépendants de ces conventions lors de leurs visites d'évaluation effectuées en Principauté. Ainsi, ce Département établit une liste des recommandations formulées par les mécanismes de suivi des Conventions suivantes :

- la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
- la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique,
- la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Ce Département assure le suivi de ces recommandations en contribuant aux questionnaires internationaux et en recueillant et coordonnant les réponses apportées par les différents Services de l'État et entités concernés.

Il transmet ensuite les rapports périodiques de Monaco sur l'état d'avancement de ces recommandations aux Secrétariats du Conseil de l'Europe et de l'ONU ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué aux dites enquêtes. Il en est ainsi, cette année, de l'application, en Principauté, de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces rapports périodiques font état, de ce fait, de la mise en oeuvre des recommandations internationales assurée par le Gouvernement, en lien avec différentes entités de la Principauté de Monaco.

Nouveau partenariat Monaco/UpM/ONU

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération a mis en place en septembre 2020, une déclaration tripartite avec l'Union pour la Méditerranée (UpM) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU) sur l'autonomisation des femmes en Tunisie pour un développement industriel inclusif et durable. L'objectif est de promouvoir le développement de micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dirigées par des femmes afin de créer davantage d'opportunités d'affaires et d'emplois pour les femmes en âge de travailler en Tunisie.



• Mme Isabelle Rosabrunetto, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et M. Li Yong, Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU)

Contributions de Monaco aux programmes du Conseil de l'Europe

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération contribue financièrement à deux programmes du Conseil de l'Europe.

Le premier vise à combattre la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence contre les enfants dans la région de la Méditerranée du Sud.

Le second, intitulé, « *Start to Talk* » (Briser le silence) développe des actions de formation et de communication en vue de prévenir les violences sexuelles à l'encontre des mineurs dans le sport. Monaco assure la présidence du Comité Statuaire de l'Accord Partiel Élargi sur le Sport (APES) depuis septembre 2016.

Par ailleurs, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération et la Déléguée Interministérielle ont participé, le 21 octobre 2020, à un séminaire organisé en visio-conférence par la Commission pour l'égalité de genre en partenariat avec la présidence grecque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui avait pour thème : « Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes : Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la COVID-19 ».

Contributions de Monaco aux travaux de l'ONU

La Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies et la Déléguée Interministérielle ont pris part, le 21 juillet dernier, à une audience multipartite de l'ONU intitulée « Accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles ». Cette visioconférence a notamment permis de se rendre compte des problématiques que rencontrent les pays les moins développés en matière de droits des femmes.

En septembre 2020, lors d'une réunion de haut niveau aux Nations Unies sur le 25^e anniversaire de la Déclaration de Beijing relative à l'égalité des genres, Mme Isabelle Rosabrunetto, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a prononcé un discours sur la politique volontariste de Monaco au service des droits des femmes. Il a été ainsi rappelé le principe d'égalité inscrit dans la constitution monégasque et les actions sans cesse renouvelées en la matière.

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération avait transmis plus tôt, au Secrétariat de l'ONU, un document consolidé répondant à une enquête internationale sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Cette contribution, ainsi que celles de tous les pays membres de l'ONU, ont alimenté le rapport de synthèse mondial d'ONU-Femmes intitulé « *Égalité des sexes : le point sur les droits des femmes, 25 ans après Beijing* », diffusé sur le site de l'Organisation.



• Le Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Les événements

La Journée internationale du 8 mars

La Journée internationale des droits des femmes est célébrée dans de nombreux pays à travers le monde. C'est un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, sans égard aux divisions, qu'elles soient nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques.

En 1975, lors de l'Année internationale de la femme, les Nations Unies ont décidé de célébrer la Journée internationale de la femme le 8 mars. Deux ans plus tard, l'Assemblée générale des Nations Unies formalisait officiellement la Journée.

Cette année le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes souhaitait mettre à l'honneur l'égalité dans le monde du travail.

L'opération baptisée **#8marsMonaco**, pour faire écho à la campagne de l'année précédente, a vu des œuvres photographiques de l'artiste Mr OneTeas disposées en Principauté.

La campagne mettait ainsi en avant **80 femmes et hommes**, associés par binôme, exerçant la même activité. Au total 40 métiers étaient représentés pour montrer cette mixité à travers des professions dont certaines sont exercées traditionnellement par des hommes ou des femmes : conducteur de travaux, jardinier, chauffeur de car, sage-femme, éducateur de jeunes enfants...

L'opération s'inscrivait aussi dans le prolongement de la charte « Monégalité » lancée par le Gouvernement pour promouvoir l'égalité femmes/ hommes au travail.

Les associations sportives monégasques de football, rugby, basket et volley collaboraient également à cette opération, en particulier le footballeur Tiémoué Bakayoko de l'ASM FC et le basketteur Wilfrid Yeguete de la Roca Team.

Enfin au niveau institutionnel, des élus du Conseil National et de la Mairie étaient associés ainsi que des Conseillers de Gouvernement-Ministres, le Haut-Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation et la Commission de Contrôle des Informations Nominatives.

Les portraits étaient affichés sur les sites du Ministère d'État, de la Mairie, du Conseil National ainsi que dans la galerie commerciale de Fontvieille, aux ronds-points de Sainte Dévote et de Fontvieille, en entrée de ville et sur les abris voyageurs numériques.



• Les participants de la campagne réunis au Ministère d'État autour des acteurs du Comité



• Un des participants à la campagne du 8 mars

• Le basketteur Wilfried Yeguete en train de poser pour le 8 mars



• Affichage sur le rond-point de Sainte-Dévote



• L'affiche de la campagne de la Journée internationale pour les droits des femmes

La Journée internationale du 25 novembre

La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne. Elle est aussi une conséquence de la discrimination à leur égard ainsi que des inégalités persistantes entre hommes et femmes.

En 1981, les défenseurs des droits des femmes ont décidé d'organiser chaque année, le 25 novembre, une journée de lutte contre la violence sexiste à la mémoire des trois sœurs Patria, Minerva et María Tereza Mirabal, des opposantes politiques brutalement assassinées en République dominicaine, le 25 novembre 1960, sur les ordres de l'ancien dirigeant, Rafael Trujillo (1930-1961).

En 1999, l'ONU a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. À cette occasion, les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales ont été invités à organiser des activités afin de sensibiliser le plus grand nombre à la violence à l'égard des femmes.

La Principauté s'associe depuis plusieurs années à cette journée internationale qui permet de rappeler l'importance de la prévention des violences et leur nécessaire prise en charge au travers des dispositifs mis en place par le Gouvernement mais également par le tissu associatif de la Principauté. Cette année de nouvelles actions de sensibilisation et de communication, fruit des réflexions menées avec les acteurs au sein Comité, étaient mises en œuvre.

La campagne 2020 mettait l'accent sur les violences intrafamiliales et leurs conséquences aussi bien sur les victimes que sur les témoins de ces violences avec un message principal : La violence n'a pas sa place dans nos vies. Cette campagne s'articulait autour de plusieurs temps forts :

Réalisation d'un film de fiction

Ce film, ayant pour personnage principal un enfant montrait que la violence ne fait pas qu'une seule victime et que celle-ci n'est pas toujours visible.

La diffusion était effectuée sur Monaco info, sur les réseaux sociaux du Comité et du Gouvernement, ainsi que sur de nombreux supports en ville et dans la presse.



• Tournage du film de fiction



• Les comédiens du film réunis au Théâtre des Muses lors de la présentation à la presse



• Affiche de la campagne

Organisation d'une conférence

Monsieur Robert Gelli, Secrétaire d'État à la Justice, est intervenu lors d'une conférence intitulée «La Justice face aux défis des violences intrafamiliales». Cette conférence a été organisée le 26 novembre en présence notamment des représentants des institutions monégasques, des acteurs du Comité et des représentants du corps judiciaire.



• De gauche à droite : M. Robert Gelli, Secrétaire d'État à la Justice, M. Laurent Anselmi, Président du Comité, S.E. M. Pierre Dartout, Ministre d'État et Mme Céline Cottalorda, Déléguée interministérielle pour les droits des femmes.



• M. Laurent Anselmi, président du Comité lors de son allocution introductive à la conférence

Autres actions organisées

D'autres actions étaient organisées par des partenaires du Comité comme la Médiathèque de Monaco qui projetait un film le mardi 24 novembre suivi d'un débat autour des violences en présence de la Déléguée interministérielle, de l'AVIP et de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales.

L'association Femmes Leaders Mondiales Monaco apportait son soutien en organisant une campagne d'affichage sur les bus de Monaco co-signée avec le Comité.

L'association Zonta Club de Monaco organisait plusieurs actions avec la mise en place de bâches sur les bancs publics de la Principauté ainsi que la projection d'un film intitulé « Papicha ».

Enfin, les associations SheCanHeCan et Fight Aids Monaco lançaient un projet participatif à destination des hommes « Non à la violence/ No to violence » afin de montrer qu'ils sont des alliés clés dans la lutte contre ces violences.

Les hommes et les garçons étant des acteurs centraux dans cette lutte, l'objectif de cette action était de les mettre en lumière et de faire entendre la voix de la majorité de ces hommes qui s'opposent aux violences faites aux femmes.

Cette initiative a réuni les portraits de 110 hommes avec notamment la présence de Louis Ducruet, Pierre Frolla et David Coulthard. Les portraits étaient visibles sur les sites de SheCanHeCan, Fight Aids Monaco et du Comité.



• Affiche de la soirée organisée par le Zonta Club de Monaco



• Visuel de la campagne des Femmes Leaders Mondiales Monaco sur les bus



• Bannière de l'opération « Non à la violence/No to violence »

Les autres événements

JAN.
2020

23 Janvier 2020 Vœux du Comité

Afin de remercier ses membres pour le travail accompli et de se rassembler pour souhaiter une bonne année, le Comité a organisé ses vœux au début du mois de janvier.

Cette soirée s'est déroulée aux Grands Chais Monégasques avec une dégustation de vins exclusivement produits par des vigneronnes.

Les participants ont unanimement salué la qualité des vins et le travail de ces femmes.



• Le précédent Ministre d'État, S.E. M. Serge Telle entouré des membres du Gouvernement et de l'équipe de l'AVIP.

FÉV.
2020

17 Février 2020 Visite des nouveaux locaux de l'AVIP

Le Ministre d'État et les membres du Gouvernement ont visité le 17 février 2020 les nouveaux locaux de l'association Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP) en présence de l'équipe de l'association.



• L'ensemble des invités autour du Président et des élus du Conseil National

MAR.
2020

5 Mars 2020 Journée des droits des femmes au Conseil National

La Déléguée interministérielle a participé à la célébration de la Journée Internationale pour les droits des femmes le 5 mars organisée par le Conseil National autour du thème « 2020/2030 : une décennie pour l'égalité femmes/hommes »

JUIL.
2020

29 Juillet 2020 Signature du Pacte pour la Transition Énergétique

Soucieux de préserver l'environnement et de s'engager pour plus d'écologie la Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a souhaité s'investir.

À cet effet, le 29 juillet 2020, le Comité a signé le Pacte National pour la Transition Énergétique.

Pour rappel, le Pacte National, vise l'engagement de la Communauté monégasque pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À noter que lors de cet événement, le Haut-Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation ainsi que les associations « She Can He Can », « Soroptimist » et « Femmes Leaders Mondiales Monaco » se sont également engagés à signer la charte d'engagement du Pacte pour la Transition énergétique.



• Signature du Pacte pour la Transition Énergétique (de gauche à droite : Mme Annabelle Jaeger-Seydoux, Directrice de la Mission pour la Transition Énergétique, M. Laurent Anselmi, Président du Comité, Mme Céline Cottalorda, Déléguée interministérielle pour les droits des femmes et Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement de l'Environnement et de l'Urbanisme)



• L'ensemble des acteurs du Comité lors de la signature du Pacte

OCT.
2020

30 octobre 2020 Octobre Rose

À l'occasion du mois **Octobre rose**, la Déléguée interministérielle a participé aux côtés de l'association Pink Ribbon et de la Fondation Flavien, à un entraînement de l'équipe de l'AS Monaco Football Féminin pour encourager les femmes à se faire dépister contre le cancer du sein.

• Entraînement de l'AS Monaco Football Féminin en présence de Mme Natasha Frost, Présidente de Pink Ribbon Monaco, André-Pierre Couffet, Président de l'AS Monaco Football Féminin et Mme Céline Cottalorda, Déléguée interministérielle pour les droits des femmes



Les associations

- Action Innocence Monaco
- Aides aux Victimes d'Infractions Pénales - AVIP
- Femmes Chefs d'Entreprises
- Femmes Leaders Mondiales Monaco
- Fight Aids Monaco
- Pink Ribbon
- SheCanHeCan
- Club Soroptimist International Monaco
- Union des Femmes Monégasques - UFM
- Zonta Club Monaco



Présidente de l'Association
Louissette LEVY-SOUSSAN AZZOAGLIO



Nombre de membres dans l'Association
40



Contact
Place des Moulins
Le Continental A - 98000 Monaco
+377 97 77 51 11
info@aimc.mc
www.aimc.mc

Action
Innocence
Monaco



Association
**Action
Innocence
Monaco**

Action Innocence Monaco est une ONG d'intérêt général créée en 2002 sous la présidence de Louissette Levy-Soussan Azzoaglio dont la mission est de contribuer à préserver la dignité et l'intégrité des jeunes sur internet.

Créée au début d'internet pour lutter contre la pédopornographie, Action Innocence Monaco évolue en permanence à l'image de ce média, de ses usages et des nouveaux risques encourus par les jeunes internautes.

Action Innocence c'est :

- **De la prévention** au bon usage des outils numériques effectuée par des psychologues cliniciens dans les établissements scolaires de Monaco et de France.
- **Des outils pédagogiques** (tapis de souris, cache-webcam, net code, flyers, etc.).
- **Des campagnes de sensibilisation** dans les médias.
- **La lutte contre le trafic de fichiers pédopornographiques** en collaboration avec la Sûreté Publique Monégasque, les services de police et de gendarmerie en Europe.

Les principales actions de l'année 2020

- 2730 élèves de primaire et collège et leur famille ont été sensibilisés aux usages responsables et raisonnés des outils numériques durant l'année scolaire 2019-2020.
- Sensibilisation aux situations de harcèlement des équipes éducatives de plusieurs établissements scolaires en France.



Présidente de l'Association
Evelyne KARZAG-MENCARELLI



**Nombre de membres
dans l'Association**
25



Contact
21 rue de la Turbie
98000 Monaco
+377 93 25 00 07
avip@monaco.mc



Association

Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP)

Association née en 2014, qui crée et développe l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement juridique et psychologique des Victimes d'Infractions Pénales et peut proposer un logement provisoire d'urgence.

L'AVIP favorise les liens et interactions entre les professionnels œuvrant dans le judiciaire, le social, l'éducatif ou médical, peut réaliser des études, enquêtes, peut partager des pratiques améliorant la compréhension des problématiques victimes-auteurs, leur prise en charge et la cohérence des actions menées par les différents professionnels.

Les principales actions de l'année 2020

- Modifications des Statuts permettant de loger de manière provisoire les victimes, qui ne pourraient être prises en charge par les services de l'État.
- Participation à une conférence à la Médiathèque de Monaco dans le cadre de la Journée internationale du 25 novembre.



Présidente de l'Association
Johanna HOUDROUGE



**Nombre de membres
dans l'Association**
59



Contact
2 boulevard Rainier III
98000 MONACO
+377 93 10 14 11
06 08 26 26 82
jhoudrouge@mim.mc



Association des

Femmes Chefs d'Entreprises Monaco

L'association des Femmes Chefs d'Entreprises de Monaco a été créée en 2004 pour réunir toutes les femmes qui ont une entreprise en Principauté, créée dans le cadre de la loi n° 1072 du 27 juin 1984, et qui a pour but :

D'étudier et de défendre les droits et intérêts généraux des femmes chefs d'entreprises et de l'entreprise en général ;

D'informer les femmes chefs d'entreprises des fonctions qui leur sont ou leur seront ouvertes pour susciter, appuyer des candidatures dans les organismes professionnels et tous organismes d'État traitant de questions économiques ;

D'informer et de documenter les membres de l'association sur toutes les questions concernant l'entreprise ;

D'animer le réseau des femmes chefs d'entreprises en Principauté de Monaco et de faire la promotion de l'entreprenariat féminin au sein des organismes professionnels et à caractère économique en Principauté et à l'étranger.

Nouveau programme :

Mobiliser les générations futures, sensibiliser et transmettre devient la priorité de l'association qui souhaite renforcer son image professionnelle et offrir des interventions de qualité. « Faisons entendre nos voix et transmettons aux générations futures cette fougue, cette énergie, cette envie d'entreprendre, sans aucun clivage sexuel ».

L'AFCEM choisit alors d'instaurer un système de commissions. Elle compte désormais cinq commissions dédiées respectivement aux relations internationales, aux événements mensuels, aux nouvelles adhésions, aux relations intérieures à Monaco et aux relations FCE (femme chefs d'entreprises) France. Autant d'actions qui seront menées dans le but d'assurer la représentation de l'AFCEM sur le territoire monégasque mais aussi de continuer à développer les liens et de créer des synergies avec les autres FCE Monde. Pour, comme le dit Johanna Houdrouge : « Avancer ensemble et rebondir après cette crise sans précédent qui touche toutes nos entreprises ».

Les principales actions de l'année 2020

- Janvier : Business speed meeting.
- COVID-19 : Échanges économiques et juridiques.
- Septembre : Assemblée générale et élections de la nouvelle Présidente : Johanna Houdrouge.
- Novembre : Conférence sur les élections américaines.
- Décembre : Intervention de la Directrice du CHPG sur la crise sanitaire.



Présidente de l'Association
Chantal RAVERA



**Nombre de membres
dans l'Association**
128



Contact
Le Testimonio
37 bd du Larvotto
98000 Monaco
06 08 21 98 32



Association
**Femmes Leaders
Monaco**

L'association Femmes Leaders Mondiales Monaco a pour objectif de mettre en lumière les femmes responsables et solidaires à partir de leurs parcours individuels pour promouvoir la place et l'impact de ces femmes dans la société afin de dynamiser l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Les principales actions de l'année 2020

- La Femme « FLMM » de l'année 2020 – Anne Eastwood.
- Concours annuel – 3^{ème} concours de photographies des arbres dans le monde en 2020 « Regarde un monde autour de toi ».
- Soirée de gala sous le Haut patronage de S.A.S. Le Prince Albert II et en présence de S.A.S. La Princesse Stéphanie, Présidente d'Honneur de FLMM.
- Livre de santé « les avancées des maladies cardiovasculaires chez la femme » en 2020.
- L'anniversaire des 10 ans de FLMM en 2020.
- L'aquarium au Centre Rainier III – Inauguration en septembre 2020.
- Signature du Pacte pour la Transition Énergétique en novembre 2020.



Présidente de l'Association
S.A.S. la Princesse Stéphanie



**Nombre de membres
dans l'Association**
4 permanents, 8 bénévoles,
11 conseillers, 120 affiliés



Contact
Villa Pasteur
17 bd Charles III
98000 Monaco
+377 97 70 67 97
contact@fightaidsmonaco.com
www.fightaidsmonaco.com



Association
**Fight Aids
Monaco**

S.A.S. la Princesse Stéphanie crée en 2004 l'association Fight Aids Monaco avec comme mission : informer, prévenir et soutenir les personnes vivant avec le VIH.

Ambassadrice Internationale de Bonne Volonté de l'ONUSIDA depuis octobre 2006, elle s'engage dans les domaines de la prévention et contre les discriminations dont sont trop souvent victimes les personnes affectées par le VIH.

C'est dans cet objectif que Fight Aids Monaco accueille les personnes touchées par le virus du sida. Les permanents et les bénévoles reçoivent ces affiliés chaque semaine pour une pause, un moment de détente et des activités ludiques et de bien-être.

L'association organise des sessions d'information tout public en intervenant dans les établissements scolaires et universitaires. Elle réalise également des campagnes de prévention.

Fight Aids Monaco élargit son action à l'international afin d'apporter une aide directe aux personnes atteintes par le VIH dans des pays en voie de développement, notamment en Afrique du Sud, Burundi Ile Maurice et Madagascar.

Les principales actions de l'année 2020

- **Fight Aids Cup (janvier 2020)** – Match de Charité d'anciens grands footballeurs professionnels qui s'unissent pour une action au profit de l'association, sur l'initiative de Louis Ducruet.
- **Self-défense (février 2020)** – Atelier de Self-défense proposé aux affilié(e)s de l'association, encadré par Jean-Marc Toesca, coach sportif d'Ambitious Monaco. Cette initiative était demandée principalement par les femmes, certaines ayant elles-mêmes été victimes d'agressions, dont sexuelles.
- **Mobilisation des équipes face à la crise du COVID-19**
- **Suivi des affiliés** pendant le confinement par téléphone et par des aides : financières, distribution de vêtements et de nourriture.
- **Participation à la Campagne de dépistage gouvernemental COVID-19 (mai 2020)** avec 7 membres de l'association, formés à la technique des TROD (test rapides), près de 300 heures de dépistage.
- **Aides d'urgences COVID-19 (juillet 2020)** - pour 4 associations partenaires, en Afrique du sud, à l'Ile Maurice et à Madagascar, en réponse aux besoins alimentaires et aux règles sanitaires des personnes en grande précarité.
- **Aide d'urgence LIBAN (août 2020)** au profit d'une association de personnes vivant avec le VIH, suite aux explosions ayant dévasté Beyrouth
- **Campagne contre les violences faites aux femmes** lancée le 23 novembre 2020, en partenariat avec SheCanHeCan et le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, portée par 100 hommes dont les ambassadeurs Louis Ducruet, Pierre Frolla et David Coulthard.



Présidente de l'Association
Natasha FROST-SAVIO



**Nombre de membres
dans l'Association**

3



Contact

11 avenue Princesse Grace
98000 Monaco
06 82 22 16 38
natasha@pinkribbon.mc



MONACO

Association
PinkRibbon Monaco

Le rôle de Pink Ribbon Monaco est de promouvoir la prévention et la détection précoce du cancer du sein par dépistage, sensibiliser sur les méthodes de prévention et soutenir les personnes et familles souffrant de cancer du sein.

Les principales actions de l'année 2020

- La Marche annuelle en partenariat avec la Fédération Monégasque d'Athlétisme en février a attiré 200 personnes de tous les âges. En amont de la marche, Pink Ribbon Monaco a présenté un chèque de 3000 € à l'hôpital Princesse Grace, dans le but de contribuer au bien-être des patientes.

Octobre Rose

Malheureusement, due à la crise sanitaire, le 10^{ème} anniversaire a été annulé et la célébration reportée à 2021. Cependant, les illuminations ont été maintenues. Neuf monuments et bâtiments se sont joints à leurs efforts de sensibilisation et soutien aux patientes du cancer du sein et pour encourager les femmes à visiter les centres de dépistage. Cela concerné le Palais Princier, le Conseil National, le Musée Océanographique, le Yacht Club de Monaco, l'Hôtel Métropole Monte Carlo, le Casino de Monte-Carlo, la tour Odéon, le Grimaldi Forum et l'Hôtel Columbus.

Pink Ribbon Monaco a aussi créé un film de 3 minutes qui fut diffusé sur les réseaux sociaux, mettant en avant l'importance du dépistage. Une dizaine de femmes et hommes de la Principauté ont témoigné de l'impact du cancer du sein dans leur vie et ont souligné l'importance du dépistage et du diagnostic précoce. Le clip, au ton léger mais impactant a été très bien reçu et l'association est satisfaite d'avoir pu communiquer un message au public, malgré le climat sanitaire.

Parmi les événements satellites, Pink Ribbon Monaco a participé aux actions Octobre Rose avec l'équipe féminine de Rugby de Monaco, l'AS Monaco Football Féminin, l'AS Monaco FC via son programme ASMonacoeur (vente aux enchères caritative de maillots de l'AS Monaco conçu spécialement pour Octobre Rose).



Présidente de l'Association
Vibeke Brask Thomsen



**Nombre de membres
dans l'Association**

1200 personnes sur
ses mailing lists.



Contact

7 boulevard d'Italie
98000 Monaco
06 80 86 12 35
vibeke@shecanhecan.org
www.shecanhecan.org



Association
SheCanHeCan

Créée en 2011 sous le nom de GenderHopes, l'association devient SheCanHeCan en 2017. Sa mission est de remettre en question les stéréotypes et d'encourager tous les individus à réaliser leur plein potentiel indépendamment de leur genre et autres identités sociales.

SheCanHeCan a cinq domaines d'actions :

- I. Ateliers en entreprises et milieux scolaires sur l'égalité, l'inclusion, la diversité et les discriminations ;
- II. Club de lecture Parent-Enfant ;
- III. Célébration de la Journée Internationale de la Fille le 11 octobre chaque année, en partenariat avec le Conseil National de Monaco ;
- IV. Les Engagements pour l'Égalité, une initiative interactive afin d'encourager la population à s'engager pour plus d'égalité dans leur vie quotidienne ;
- V. Red Box Project Monaco, qui vise à encourager l'utilisation de protections périodiques organiques et la mise à disposition de celles-ci en milieu scolaire, professionnel et au sein des institutions.

Les principales actions de l'année 2020

- Ateliers en entreprises, notamment au sein de Harper Collins à Londres, et discours lors d'événements, notamment au Wiener Ball Réception à l'occasion de la Journée de la Femme et pour la Dagmar Westberg Foundation à Frankfort, Allemagne.
- Club de lecture Parent-Fille. Lancement de la 3^e année du club de lecture en septembre 2020 avec un nouveau package et des cadeaux pour les participantes.
- Journée de la Fille célébrée le 12 Octobre 2020 au Conseil National à Monaco.
- Réseaux sociaux : Depuis juin 2020, l'association a lancé une série d'Instagram Live sur le thème « Redefining Leadership » où sont posés 3 questions à des femmes leaders dans leur domaine.
- Red Box Project : Ateliers en milieu scolaire et levée de fonds afin de distribuer le Kit Premières Règles en 2021.
- Projet « 100 Hommes disent NON aux violences faites aux femmes » en partenariat avec Fight Aids Monaco et le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes (novembre 2020). Plus de 100 hommes engagés aux côtés des deux associations et de leurs ambassadeurs, Louis Ducruet, Pierre Frolla et David Coulthard afin de faire entendre publiquement la voix des hommes engagés contre les violences.



Présidente de l'Association
Karine CHATENET



**Nombre de membres
dans l'Association**

20



Contact

Hôtel Hermitage
Square Beaumarchais
MC 98000 MONACO
info@soroptimist-monaco.org



Association
**Club Soroptimist
International de Monaco**

Le Club Soroptimist International de Monaco a été fondé le 4 novembre 1978 par France Delarue Ballet sous le parrainage de S.A.S. La Princesse Antoinette de Monaco.

Le Club exclusivement féminin est depuis lors au service des autres, dans un esprit de compréhension et d'amitié, entièrement dédié à soulager la souffrance et à apporter son aide sous différentes formes.

Les Soroptimist travaillent sur les problématiques des femmes dans leurs communautés et au-delà depuis la fondation du Soroptimist International en 1921. Aujourd'hui, c'est un réseau international puissant comptant quelque 75 000 femmes, qui défendent efficacement les droits des femmes et des filles.

Les principales actions de l'année 2020

- Don de 720 € à Mission Enfance afin de parrainer les frais de scolarités pour une année de deux enfants.
- Don de 250 € aux Petites Sœurs des Pauvres.
- Don de 400 € à St Vincent de Paul.
- Le Club a soutenu l'association les Anges Gardiens en offrant des sacs de couchage pour la somme de 400 €.
- Une somme de 500 € a servi pour l'achat d'un vélo électrique à une infirmière de la Roya, en association avec le club Soroptimist de Menton.
- En raison du contexte sanitaire, deux actions importantes n'ont pas pu être concrétisées : un dîner sur le thème « Femmes d'exception » et une soirée au profit d'élèves méritants du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco.



Présidente de l'Association
Véronique DE MILLO TERRAZZINI



**Nombre de membres
dans l'Association**

251



Contact

26 Quai Jean-Charles Rey
Contact : ufm@libello.com
Présidente : vdemillo@gmail.com



Association
**Union des Femmes
Monégasques - UFM**

L'association a été constituée le 4 août 1958

Objet de l'association, article 2 des statuts :

Sur le plan national, l'Association a pour objet de défendre les intérêts de ses membres et de leur famille, de leur apporter, le cas échéant, une aide morale et matérielle.

Sur le plan international, l'Association a pour objet de renforcer le pouvoir des femmes, favoriser leur participation à la prise de décisions sur tous les niveaux, faire respecter les droits humains et éliminer toutes sortes de discrimination, encourager le développement durable et travailler pour l'égalité et la paix.

Les principales actions de l'année 2020

- Gâteau des rois en début d'année,
- En raison du contexte sanitaire, les autres événements prévus ont dû être annulés ou reportés : Loto, conférence, sortie de printemps, voyage,
- Élections du 1^{er} au 10 décembre 2020.

Composition du nouveau bureau :

Présidente : DE MILLO TERRAZZANI Véronique
Vice-Présidente : MANZONE Claude
Secrétaire Générale : SPILIOTIS-SAQUET Paula
Secrétaire Adjointe : LORENZI Corinne
Trésorière : REBUFFEL Olivia
Trésorière Adjointe : SALVO Dominique
Conseillère : FRESKO Béatrice



Présidente de l'Association

Paola PIZZORNI & Lucette LEGOT



Nombre de membres dans l'Association

15



Contact

c/o HOTEL MÉTROPOLE
4, Avenue de la Madone
MC 98000 MONACO
06 09 53 49 54
zontclubmonaco.org/fr/



Association

Zonta Club Monaco

Son objectif est que les droits des femmes soient reconnus comme des droits de l'homme et que chaque femme soit capable de réaliser son plein potentiel.

Dans un tel monde, les femmes ont accès à toutes les ressources et sont représentées aux postes de décision sur un pied d'égalité avec les hommes. Dans un tel monde, aucune femme ne vit dans la peur de la violence.

Les principales actions de l'année 2020

- Journée de la Rose, le 8 Mars : Don de roses aux femmes du Centre Rainier III, distribuées par le personnel soignant vu le confinement.
- Don à l'IFSI pour la major de promotion, pour l'achat du logiciel Voltaire (orthographe et maths) et pour les sorties des étudiants dans d'autres hôpitaux.
- Dîner pour la passation de pouvoir de la Présidence.
- Participation au Membership Day du Zonta International.
- Dîner pour la reconstruction d'une école de Beyrouth en collaboration avec le Lions Club et à travers Les Amies du Liban.
- Projection du film PAPICHA de Mounia Meddour à l'occasion de la Journée Internationale du 25 novembre.
- Pose de banderoles sur les bancs publics en Principauté contre les violences faites aux femmes.
- Étal de Noël par le Z Club sur le port les 3 dimanches avant Noël.



